Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique
Réunion du 15 juin 2018 à Saint-Estèphe.

Références :

- réunions des 5 juillet 2014, 21 mai 2016 et 17 juin 2017
- Charte de l'Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique signée le 24 septembre 2017 par les associations suivantes :
 - Les Cabaniers du Médoc
 - Les Pêcheurs au Carrelet de l'estuaire de la Gironde
 - Les Carrelets Charentais
 - L'ADAPAEF 17
 - L'ADAPAEF 33
 - Les Pêcheries de la Côte de Jade

NDLR :
- dans les lignes ci-dessous, il sera fait référence à l' « Union des Assocations des Pêcheries au Carrelet de l'ArcAtlantique » par le terme « Union ».
- la liste des participants est jointe au présent document de synthèse.

1) Compte-rendu de la réunion.

Christophe COSTA, Président des « Cabaniers du Médoc » et hôte de la réunion ouvre la séance à 9h30. Il accueille les participants et salue leur présence, remercie Madame Michelle SAINTOUT, Maire de Saint-Estèphe, de sa présence, de l'aide qu'elle apporte à son association et de l'intérêt qu'elle porte à l'initiative qui nous rassemble aujourd'hui. Il l'invite à nous présenter sa commune, ce que fait Madame SAINTOUT en quelques mots qui résument l'essentiel de l'histoire des 15 dernières années.
Il donne ensuite la parole à Bernard LAPEYRE, chargé de l'organisation matérielle de la réunion, qui distribuera la parole aux divers intervenants pour assurer la modération et l'efficacité du débat dans le cadre d'un ordre du jour qui se propose principalement (avant l'examen des « Questions diverses ») de recueillir l'avis de tous sur la question :

- « Est-il envisageable, utile, souhaitable d'ajouter aux acquis des précédentes réunions une étape supplémentaire qui consisterait à donner à l'Union le cadre juridique susceptible de lui conférer la légitimité nécessaire aux actions qu'elle pourrait être amenée à engager auprès de (ou avec des) partenaires potentiels et/ou des pouvoirs publics pour atteindre ses objectifs et mener à bien ses projets ».

Jean-Charles KOENIG, Adjoint de Bernard LAPEYRE pour l'organisation de la réunion, résume en quelques minutes les réflexions et les travaux qui ont été effectués sur ce thème depuis 2016 pour ouvrir un débat qui va durer près de deux heures et qui va illustrer une convergence de points de vue de la part des participants qui montre à quel point le projet a mûri depuis 2014.

La réunion s'achève à 12h15 après une courte séance de « Questions diverses » dont il ressort qu'un travail de clarification et de recherche d'informations important doit être mené dans les domaines de la « sécurité », de la « responsabilité » et de l' « assurance ».

2) Relevé de décisions :

Au terme du débat et des différents échanges de points de vue, il est arrêté que :

- L' « Union » prenne les dispositions nécessaires pour se doter du cadre juridique qui lui manque aujourd'hui pour être représentée et mener une action efficace.
- La formule « Association » recueille l'adhésion des participants, pour la mise en place d'une structure fédératrice des associations participantes tout en conservant le terme d' « Union » pour préserver la continuité et la cohérence du projet.

- L’objet de l’association « Union » qui aurait pour vocation de fédérer les membres de l’Union ferait référence explicitement au paragraphe « les objectifs » de la Charte signée en septembre 2017, éventuellement complété par des dispositions pratiques.
- Les dispositions relatives au fonctionnement de l’Union (paragraphe « Fonctionnement » de la Charte) seront reprises.
- Un bureau provisoire est désigné, composé des personnes suivantes qui sont volontaires ou qui acceptent la fonction :

 - Un Président : Christophe COSTA (Cabaniers du Médoc)
 - Un Vice-Président : Jack-Alain GUIHO (Pêcheries Côte de Jade)
 - Un Vice-Président : Serge CARRERE (Pêcheurs au Carrelets estuaire de la Gironde)
 - Un Vice-Président : Michel RICHARD (ADAPAEF 33)
 - Un Secrétaire-Trésorier : Jean-Charles KOENIG (Carrelets Charentais)
 - Un Secrétaire adjoint : Bernard LAPEYRE (Cabaniers du Médoc)

- Le Secrétaire et le Secrétaire adjoint sont chargés, dans les meilleurs délais, de proposer au bureau pour examen et approbation un modèle de statuts et de déclaration d’existence.
- Avant octobre 2018, une proposition de statuts et de déclaration d’existence seront transmises pour examen et approbation (ou propositions d’amendements éventuels) aux associations signataires de la Charte de l’Union pour communication à leurs membres en fonctions de leurs dispositions statutaires respectives.
- Une réunion sera organisée milieu novembre 2018 pour adoption définitive des statuts de l’Union avant le dépôt officiel auprès des services de l’état.
- Les associations membres de l’Union seront destinataires du présent document pour le présenter à leurs membres et recueillir leur approbation conformément à leurs dispositions statutaires respectives.

Établi le 17 juin 2018,

Jean-Charles KOENIG
Secrétaire